

Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

CQST flash

– N° 19 – Octobre 2009 –



HALLOWEEN

**Samedi 31 octobre 2009 dès 18 h 15.
Clos du Sart – Village du Sart-Tilman**



Enfants, si vous n'avez pas peur des personnages étranges comme ceux que nous avons surpris lors des éditions précédentes de Halloween, venez déguisés au rendez-vous. **Vous irez chanter ensembles dans les rues et quartiers suivants: Allée de la Cense Rouge, PARC ASTRID, LOTISSEMENT CENSE ROUGE, rue du Sart-Tilman (côté église), PARC FRANCOISE**, en sonnant aux portes des maisons qui auront été décorées et/ou qui afficheront l'encart glissé dans le présent CQST Flash.

Nous vous attendons très nombreux!

En soirée, projection de dessins animés pour les enfants. Soupe au potiron, hot-dogs et crêpes pour tous.

Plus d'informations en page 3.

Le mot du président.

Revoici déjà les longues soirées ! Froides diront certains, mais aussi chaudes en lumières et en fêtes en tous genres. Qu'y a-t-il de plus convivial que de se retrouver autour d'un bon verre ou d'un bon repas dans la chaleur intérieure d'une nuit d'automne ou d'hiver?

Entretenir et développer la convivialité entre les habitants du Sart-Tilman, c'est là une des missions de votre comité de quartier, le CQST. Et, comme vous le savez peut-être déjà, c'est ce que nous ferons ce **samedi 31 octobre au Clos du Sart**. Alors venez nombreux pour passer un moment sympa autour de quelques réjouissances. Ce sera **notre soirée Halloween** pour petits et grands : cortèges pour les enfants qui viendront vous demander des bonbons et autre friandises, film, ... sans oublier notre soirée au Clos du Sart.

Pas besoin d'être sorcière ou macchabée pour comprendre qu'il ne faut pas rater ça !! Ambiance des ténèbres garantie...

A peine un bon mois plus tard apparaîtront déjà les premières illuminations de Noël. Comme chaque année, 2010 commencera par notre Assemblée Générale. Au printemps, nous vous inviterons à notre grand barbecue – bal aux lampions annuel que nous avons déplacé dans le calendrier.

En attendant tous ces moments de convivialité, je me réjouis, ainsi que tous les membres très actifs du CQST, de vous retrouver ce samedi 31 octobre et vous souhaite déjà de très joyeuses fêtes de fin d'année dans les superbes illuminations qui, comme tous les ans, égayeront notre beau Sart-Tilman !

Serge DOZIN,
Président.

Sommaire.

Pré-Aily:

Situation actuelle,
page 3

Parc scientifique, côté Seraing

page 6

Centrale de chauffe ULg:

page 6

Poubelles Seraing:

pages 4 et 5

Composition du conseil d'administration

page 7

HALLOWEEN

pages 1 à 3

Publicité des annonceurs

pages 8 et 10

LA BAGUETTE MAGIQUE

GYROS / PITA

SANDWICHERIE SNACK FRITERIE

LIVRAISON SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL

Passez votre commande avant 10h30, livrés avant 12h

372, Rue Sart Tilman - 4032 Angleur

GSM : 0474 / 878 385

Tél. / Fax : 04 365 22 17

Ouvert du lundi au vendredi de 7 H à 20 H.



Activités festives du CQST: barbecue et fête d'Halloween.

BARBECUE-BAL AUX LAMPIONS.

Bien avant les vacances, la date de cette fête avait été fixée comme d'habitude au début septembre: en fait au 12 septembre pour être précis. Toutefois, fin août, lors de la réunion de préparation du barbecue, nous avons constaté que près de la moitié des membres actifs étaient indisponibles ce 12 septembre.

Dans ces conditions, nous avons pris la décision de reporter le barbecue à une date ultérieure.

Afin d'éviter un report d'une année complète et d'être gênés par la période d'inactivité due aux vacances, nous avons choisi de faire le **barbecue en avril: la date retenue à l'heure actuelle est le samedi 24 avril 2010.**

Retenez dès à présent cette date!

FETE D'HALLOWEEN.

Après deux années d'interruption, nous renouons avec la tradition d'organiser la fête d'Halloween.

Cette année, comme lors des dernières éditions, le(s) cortège(s), encadré(s) par les parents et des membres du CQST, se rendra(ont) uniquement dans les rues et quartiers suivants:

Allée de la Cense Rouge, PARC ASTRID, LOTISSEMENT CENSE ROUGE, rue du Sart-Tilman (côté église), PARC FRANCOISE.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents pendant toute la fête d'Halloween.

Lieu de rassemblement: Clos du Sart.

Le départ est fixé à 18 h 30.

Au retour, un bon bol de soupe aux potirons réchauffera les personnes qui auront eu le courage de ne pas fuir devant les sorciers, fantômes, squelettes et autres êtres maléfiques qu'ils auront rencontrés ce soir-là dans les rues du Sart-Tilman. **Des hot-dogs, crêpes et des boissons** seront également en vente.

Les enfants pourront aussi assister à la projection de dessins animés pendant la soirée.

Vieux sorciers, vieilles sorcières, nous avons besoin de votre aide pour rendre cette fête magique: soyez nombreux à vous déguiser.

Appel aux habitants des rues et quartiers parcourus.

Pour la réussite de cette fête, votre concours est indispensable: *soyez nombreux à participer en décorant si possible votre maison et/ou d'affichant à un endroit visible, dès 18 heures, l'encart inséré dans le présent CQST Flash (il n'est inséré que dans les rues et quartiers concernés).*

Les enfants passeront entre 18 h 45 et 20 h 15: réservez leur un bon accueil en leur distribuant une friandise, des bonbons, ...

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration active.

Le Comité.

Projet Pré-Aily.

Ce dossier concernait l'extension du Parc scientifique à Liège sur 9 hectares et la création de 283 logements (240 appartements répartis dans 8 immeubles) et 43 maisons individuelles sur 15 autres hectares.

Le CQST avait introduit un recours près du Conseil d'Etat à l'encontre du permis de lotir accordé le 6 mars 2008 et du permis d'urbanisme délivré le 22 juillet 2008.

Suite à l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat proposant l'annulation des permis pour motif

qu'ils ne respectaient pas les prescriptions urbanistiques quant à la densité, les promoteurs ont demandé le retrait de leurs permis.

Le CQST a organisé une conférence de presse le 27 février 2009 afin de faire connaître la situation ainsi que notre position, à savoir un projet d'une plus raisonnable mesure, mieux intégré et plus respectueux du couvert végétal existant et ne générant pas de problème de mobilité.

P. Devos

1. Introduction.

Un Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW du 5 mars 2008) impose à chaque commune d'organiser la collecte et le traitement des déchets ménagers au sens large. Outre la **collecte en porte à porte des ordures ménagères**, déchets verts, papier/cartons, PMC, doivent également être organisés notamment **l'accès aux points de regroupement (parc à conteneurs)**, la mise à disposition de bulles à verre, la distribution "gratuite" de sacs ou étiquettes à coller sur un sac ou mise à disposition de conteneurs. Ce **service minimum** doit être contenu dans la taxe relative aux immondices. En outre, **un service complémentaire** est également obligatoirement organisé mais il est payant: vente de sacs supplémentaires et/ou ramassages supplémentaires. La commune peut se dessaisir de tout ou une partie de ses obligations envers son intercommunale.

Le même AGW définit la manière dont le coût du traitement et de la collecte des déchets ménagers doit être calculé et répercuté sur le consommateur: c'est le coût vérité. Ce coût vérité impose que le coût global de la collecte et le traitement des déchets ménagers soit totalement couvert par les recettes de la taxe sur les immondices (service minimum) et les recettes des services à la demande (service complémentaire obligatoire). Sont exclus des déchets ménagers, ceux produits par une activité commerciale ou de service,

Remarquons que cet AGW n'impose en aucune manière à la commune le choix de la méthode de collecte (sac, étiquette ou conteneur), ni l'individualisation absolue du coût du traitement des déchets (pesée des déchets produits, par exemple).

Actuellement, cet AGW, dont la date d'application a déjà été reportée à plusieurs reprises, devrait entrer en application au plus tard en 2013.

2. Historique.

Le 17 juin dernier, lors d'une réunion organisée pour les représentants des comités de quartier à la mairie d'Ougrée, Intradel y a exposé la (sa) solution retenue pour satisfaire aux exigences du l'AGW du 5 mars 2008. Les modifications apportées, applicables au 1.1.2010, à Seraing, seront:

- la séparation des déchets organiques du tout-venant actuel,
- le passage du sac avec étiquette au conteneur à puce pour chacun de ces déchets.

Le principal argument invoqué pour justifier le passage au conteneur à puce est que cette solution permet de réduire la quantité de déchets récoltés.

A l'issue de cet exposé, l'assemblée pose une série de questions dont les principales sont:

- comment gérer la présence de 2 poubelles lourdes et encombrantes (au lieu d'un sac) dans les logements exigus (appartements, petites maisons), notamment suite aux odeurs dues au stockage prolongé de déchets verts?
- que faire dans les rues en pente et/ou trop étroites pour le passage du camion collecteur?
- quel sera le coût du nouveau système par rapport à l'ancien?

Malgré la présence de représentants de la commune, aucune réponse précise à ces questions n'a été formulée à cette réunion.

Devant la levée de boucliers organisée principalement par les habitants d'immeubles à appartements (ils sont nombreux en milieu fortement urbanisé), une réunion de concertation a été organisée, début septembre. Suite à cette concertation, à la mi-septembre, le conseil communal a accepté, comme **solution transitoire** en 2010, le **maintien du sac poubelle** et l'abandon du tri des déchets verts pour les logements ne pouvant accueillir techniquement des conteneurs à puce. A terme, pour ces logements, la solution semble être l'utilisation d'un (ou plusieurs) gros conteneur commun avec accès contrôlé individuellement.

3. Coût pour 2010 à Seraing.

Comme vous l'aurez certainement remarqué, le coût de la taxe immondice (coût du service minimum) est inchangé par rapport à 2009 (La Gazette de Seraing septembre 2009). Par contre, le **service minimum est réduit.**

Pour ceux qui passeront au conteneurs à puce, le service minimum comprend 30 levées et 60 kg/hab./an pour les déchets tout-venant et 30 levées et 30 kg/hab./an pour les déchets verts; pour ceux qui restent au **sac poubelle**, la quantité des sacs distribués reste inchangée.

Le service complémentaire pour les conteneurs coûte 1 € la levée plus 0,15 à 0,25 €/kg de déchets du conteneur. Le **sac poubelle supplémentaire** coûte lui 1,20 € (levée comprise puisque son propriétaire ne peut être identifié).

4. Solutions alternatives.

La Gazette de Seraing de septembre 2009 présente le passage au conteneur à puce comme une solution imposée par la Région wallonne pour atteindre le coût vérité. Il s'agit à tout le moins d'une justification abusive: en effet, l'AGW du 5 mars 2008 n'impose pas le conteneur et encore moins de le peser et de l'identifier à la manière de Big Brother. Ce choix est celui des autorités de la ville de Seraing et de l'intercommunale Intradel.

Dans le public, le conteneur à puce a la réputation d'être coûteux. D'autres solutions existent pour satisfaire aux exigences de l'AGW. Par exemple, la ville de Namur maintient les sacs poubelles existants et, à partir du 1^{er} novembre 2009, le tri des déchets organiques est organisé comme suit: des sacs biodégradables de 25 litres sont mis à disposition des habitants au prix de 2,50 € le rouleau de 10 sacs. Les camions de collecte sont équipés de 2 compartiments (1/3 volume pour déchets verts, le reste pour le tout-venant). Le coût estimé du traitement des déchets verts est de 65 €/T (actuellement ils bénéficient en plus d'un subside de 32,50 €/T de la part de la Région wallonne) tandis que le coût du traitement du tout-venant est estimé à 120 €/T.

La ville d'Andenne passera au conteneur à puce pour le tout-venant mais, choisit le sac biodégradable pour la collecte des déchets verts aux mêmes conditions que Namur.

5. Conclusions.

La ville de Seraing et son intercommunale Intradel ont choisi un système de collecte des déchets qui risque de s'avérer particulièrement coûteux: achat de nouveaux camions équipés de pesées, achat de 2 conteneurs par logement, gestion informatique individualisée du poids de déchets collectés, lenteur de la collecte (la vidange et la pesée d'un conteneur prend environ 30 secondes, contre une poignée de secondes pour le chargement d'un sac). De plus, ce système est inadapté à la collecte en zone fortement urbanisée comme le centre de Seraing (immeubles à appartements notamment) où la pesée individuelle des déchets est irréalisable.

Le gain engrangé d'une forte réduction des déchets par le passage au conteneur à puce ne semble avoir été observé qu'en zone périurbaine où les habitants ont la possibilité de composter facilement; ce qui peut justifier la diminution de la production de déchets; en sera-t-il de même en zone urbaine? Rien n'est moins sûr!

A l'opposé du conteneur vert, la solution du sac biodégradable présente les avantages de la simplicité et d'un investissement minimum. De plus, pour les habitants qui pratiquent le compostage depuis longtemps, le coût est nul et ils font gagner à la commune au moins 30 €/T.

C. Stolz

Lotissement Extension Cense Rouge – convivialité.

Ce lotissement arboré le doit entre autres à la préservation d'une lisière parcourue par un sentier de promenade balisé.

Il est malheureux de constater que cet espace commun est considéré comme un exutoire des

déchets de jardin et autres, en de multiples endroits.

Le CQST lance un appel au civisme des riverains afin de préserver cet espace propre et attractif qui fait la particularité et le charme du quartier.

Extension du Parc scientifique à Seraing.

Ce dossier concerne l'implantation de 52 entreprises sur une superficie de 33 hectares.

Lors de l'enquête publique portant sur la demande du permis d'urbanisme, le CQST, en ne s'opposant pas à l'extension du Parc scientifique, mettait en évidence entre autres choses les problèmes de mobilité. Selon les estimations officielles, l'accroissement de circulation attendu est de 7.500 mouvements motorisés par jour portant à 18.360 le nombre total estimé de déplacements qui aura lieu chaque jour vers le Parc scientifique actuel agrandi de ses futures extensions à Liège et Seraing. A titre de comparaison, le trafic journalier sur la route du Condroz est actuellement de l'ordre de 20.000 véhicules.

Le CQST attirait l'attention sur le caractère inadéquat de l'accès à l'Extension Nord qui jouerait un rôle de pompe aspirante du trafic au centre du Parc drainant le trafic par la rue du Sart Tilman, par l'avenue Pré-Aily et par la rue

du Bois Saint-Jean à proximité immédiate des lotissements du Parc Astrid et Extension Cense rouge. Cette localisation inadéquate avait pour effet de rendre caduque la volonté des Autorités de faire en sorte que l'accès à l'extension au Parc se fasse préférentiellement par la percée d'Ougrée via le nouveau rond-point à créer sur la route du Condroz afin de ne pas incommoder la population riveraine.

Le permis d'urbanisme fut accordé par la Région wallonne le 11 décembre 2006. Devant l'absence de prise en considération de nos remarques et propositions, le CQST a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat en février 2007.

Le Conseil d'Etat a annulé le permis d'urbanisme le 10 décembre 2007 par absence de justification quant à la non réalisation d'une étude d'incidences. L'étude d'incidences a débuté le 5 novembre 2008 et ses conclusions ont été remises à la SPI+ le 15 septembre 2009. Nous n'en connaissons pas la teneur à ce jour.

P. Devos.

CENTRALE DE CHAUFFE DE L'UNIVERSITE.

Pour rappel, fin 2007, lors de l'enquête publique relative à l'octroi et au renouvellement du permis d'environnement de la chaufferie, l'étude d'incidences avait mis en évidence des émissions de SO₂ et NO_x particulièrement élevées lors de la marche des chaudières avec du fuel lourd. Lors de la marche avec du gaz naturel, la situation était satisfaisante: pas d'émission de SO₂ et teneur en NO_x divisée par 3 par rapport à la marche avec fuel lourd.

Par ailleurs, un groupe électrogène de 650 kVA dépassait également les normes aux niveaux CO et NO_x.

Suite aux courriers envoyés par 14 riverains et le CQST, la Région wallonne avait imposé des conditions particulières au niveau sécurité mais aucune restriction au niveau émission.

Une enquête publique pour l'octroi d'un permis d'environnement relatif à une installation de cogénération a eu lieu cette année, du 24 août au 9 septembre. Cette installation comprend une chaudière de 7 MW, fonctionnant aux pellets de bois (nettoyés et épurés) et couplée à un alternateur de 1,8 MW.

Pour cette installation, aucune étude d'incidences n'est requise (changement de législation); nous avons envoyé un courrier pour déplorer cet état des choses.

Au point de vue précautions contre les nuisances aux riverains, le permis impose notamment:

- l'accès du charroi lourd (camions) par la montée d'Ougrée et le trèfle sur la route du Condroz,
- la limitation à 75 dB à 1 mètre du ventilateur de tirage situé à l'extérieur du bâtiment de la chaufferie.

Nous avons également posé la question à l'exploitant de savoir quelles étaient les conditions de marche actuelles de la chaufferie. Ces conditions sont:

- seule la marche au gaz naturel est encore utilisée (les cuves à fuel lourd seront vidées et ne seront plus remplies),
- le groupe électrogène polluant de 650 kVA n'est plus en état de marche; l'Ulg envisage son remplacement ou éventuellement son reconditionnement.

Dans ces conditions de marche, les émissions les plus polluantes relevées par l'étude d'incidences en 2007 sont supprimées.

C. Stolz.

**La « Fête des voisins de la rue des Bouleaux » :
toujours aussi pluvieuse mais de plus en plus conviviale !**

En ce mardi 26 mai, en début de soirée, malgré l'absence de nombreux étudiants contraints de se morfondre devant leurs nombreux syllabus à mémoriser, un très grand nombre de voisins (une trentaine, comme l'an passé) a tenu à fêter dignement cette 21^{ème} édition de la « Fête des voisins de la rue des Bouleaux ».

Pourtant, cette fois-ci il a fallu que Didier et Régine s'y mettent à fond pour suppléer à l'absence d'Henri M., en vacances et à l'indisponibilité de l'autre Henri H. plâtré et en chaise roulante, qui apporta une aide relativement réduite tout comme l'était sa mobilité.

Comme d'habitude depuis plusieurs années, la météo de ce mardi ne permit aucune tenue estivale : temps gris, pluvieux, maussade même assez frais puisqu'on dû ressortir le brasero et les polars. Mais il en faut plus pour stopper l'enthousiasme des habitants de la rue : tous avaient apporté des victuailles et des boissons pour le plus grand plaisir de tous ceux qui eurent le plaisir de découvrir les spécialités sucrées et salées de chacun. Une soirée comme nous les aimons et déjà il faut se quitter vers minuit tout en se disant que l'an prochain, enfin, nous le ferons sous le soleil autour d'un barbecue en prélude de l'été 2010.

H. Henrard.

Administrateurs désignés par l'assemblée générale du 5 février 2009.

1. Route du Condroz (bas d'Angleur -> limite de Boncelles) :

M. CHAPELLE Jean Paul	Route du Condroz 440	4031 Angleur	04-367.79.82
M. LAMALLE Armand	Route du Condroz 448	4031 Angleur	04-365.65.66
M. PIROTTE Patrice	Route du Condroz 443 bis	4031 Angleur	04-367.09.70

2. Rues Belle-Jardinière, Ch. Davin, Beau-Hêtre, Sart-aux-Fraises, Lot. Bernheim, Drève des Aulnes :

M. DEJENEFFE Joseph	Rue Belle Jardinière 463	4031 Angleur	04-366.04.60
M. JOINE Lucien	Rue Belle Jardinière 400	4031 Angleur	04-367.77.24
Mme STAS Nathalie	Rue Belle Jardinière 501/15	4031 Angleur	

3. Rues du Sart-Tilman (du n°343 au n°406), de la Sordeye, de l'Aunaie :

M. JOB André	Rue de l'Aunaie 9	4031 Angleur	04-367.45.73
--------------	-------------------	--------------	--------------

4. Allée de La Cense Rouge, rue del Rodje Cinse :

Mme. DEMARCIN Christiane	Allée de la Cense Rouge 4	4031 Angleur	04-365.44.96
--------------------------	---------------------------	--------------	--------------

5. Parc Astrid : rues de Nations, des Facultés, Bois de Sclessin :

Mme. PIRSON Rosine	Rue Bois de Sclessin 12	4102 Ougrée	04-365.03.00
--------------------	-------------------------	-------------	--------------

6. Lotissement Cense rouge: Avenue des Cerfs, rue de la Lisière, rue Bois de Sclessin, Allée des Rouges-Gorges :

M. DEVOS Pierre	Rue de la Lisière 7	4102 Ougrée	04-367.23.62
M. HUSSIN Stéphane	Avenue des Cerfs 9	4031 Angleur	04-365.55.54

7. Rue du Sart-Tilman (du n°240 au n°358) :

M. PIRARD Pierre	Rue du Sart-Tilman 310	4031 Angleur	04-367.23.10
M. CORNET Xavier	Rue du Sart-Tilman 290	4031 Angleur	0497-480302

8. Parc Françoise :rues F. Bernheim, de la Sablonnière, des Airelles, des Bouleaux :

M. DOZIN Serge	Rue des Bouleaux, 11	4031 Angleur	04-222 32 26
M. HENRARD Henri	Rue des Bouleaux, 7	4031 Angleur	0494-79 00 05
Mme NIHOUL Francine	Rue des Airelles 11	4031 Angleur	04-365.82.12
M. STOLZ Claude	Rue des Airelles 11	4031 Angleur	04-365.82.12

Pour mon retour
à la maison

Basile et Lola
listes de naissance

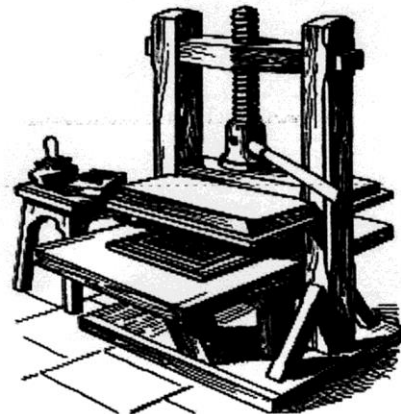
Rue du Sart-Tilman 349
4031 Angleur
Tel: 04/246.38.80

E-mail: basileetlola@skynet.be
<http://www.basileetlola.com>

Ma-Sa : 10h à 18h30
Di : 11h à 17h
ferme lundi

IMPRIMERIE COPY SERVICE
SART-TILMAN

372, Rue du Sart Tilman
4031 Liège
Tél/Fax : 04/365.47.61
E-mail : bury@skynet.be



OUVERTURE DE FICHIERS
ET LOCATION D'ORDINATEUR GRATUITS
PHOTOCOPIES
N/B ET COULEUR
SCAN DE DOCUMENTS
RELIURES
INTERNET GRATUIT

Le temps des fleurs...



RUE DU SART-TILMAN 351
4031 ANGLEUR (SART-TILMAN)
Tél: 04/371.97.56

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI 10H A 19H
LE DIMANCHE 10H A 13H

Taverne - Restaurant

Le
Campus



Rue du Sart-Tilman, 345
4031 Angleur
04 / 361 36 65

www.le-campus.be

Helianthus
FLEURS - DECORATION

Atelier floral - Plantes
Articles de décoration pour
l'intérieur & le jardin

Livraison possible

Fermeture le mercredi
et le dimanche dès 13h30

Route du Condroz 490b
4031 Sart-Tilman
Tél. & Fax 04-365 60 67

ORDI.COM

Rue de l'aunaie 20 - 4031 ANGLEUR (Sart-Tilman)
Tél. 04/366.03.00 - Fax 04/366.04.44
E-mail: ordi.com@skynet.be
Site internet: <http://www.ordi.com>

Exellent
IT PROFESSIONAL

La charte de qualité Exellent

Service personnel.

- Un magasin spécialisé, spécialisé en services.
- Une équipe avec l'expérience et le savoir-faire.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.

Puissance d'un indépendant.

- La spécialité Exellent est un professionnel.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.

Meilleur environnement.

- Exellent offre pour ses services, plus d'expertise que n'importe quel autre.
- Exellent offre pour ses services, plus d'expertise que n'importe quel autre.
- Exellent offre pour ses services, plus d'expertise que n'importe quel autre.
- Exellent offre pour ses services, plus d'expertise que n'importe quel autre.

Puissance d'une chaîne de magasin.

- Une équipe de professionnels à l'écoute.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.

Assortiment idéal.

- Une équipe de professionnels à l'écoute.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.
- Une équipe de professionnels à l'écoute.

www.exellent.be



**INSTALLATION ELECTRIQUE
INDUSTRIELLE & PRIVEE**

Alarme
Domotique
Eclairage

Etude et réalisation de schémas électriques

Mise en conformité d'installation

Contrôles et mesures

Tableau basse tension & tableau d'automatisme

Pose de câbles de puissance, basse tension, contrôle et instrumentation

Mise en service

Xavier Trousse
Rue des Facultés, 9
B-4102 Ougrée

GSM 0498 91 93 61
Tél. - Fax 04 367 68 69
XTE@skynet.be



Etablissements Michel M. LAMBERT S. A.

Matériel médical, chirurgical Membre de l'UNAMEC
Accessoires pharmacie ISO 9001
Agrée par l'INAMI

Fauteuils roulants Bandagisterie
Matériel de revalidation Orthopédie
Prothèses

route du Condroz 475 - B-4031 LIEGE-ANGLEUR (Sart-Tilman)
Tél. 04 367 15 15 - Fax 04 367 65 88 - E-mail : lambert.solival@skynet.be
Agrémentations INAMI : 1/6/241118/77/206 1/6/30111/01/310 1/6/10738/71/113
1/6/10738/71/115 1/6/27490/03/200

COLLARD DANIEL
COIFFEUR

Allée de la Cense Rouge, 2 **4031 ANGLEUR**
Tél. : 04 / 365.74.05 (Sart-Tilman)



DEXIA LIEGE-SUD Scrl
Angleur - Chênée - Liège Féttinne - Sart Tilman - Trooz

Agence du Sart-Tilman

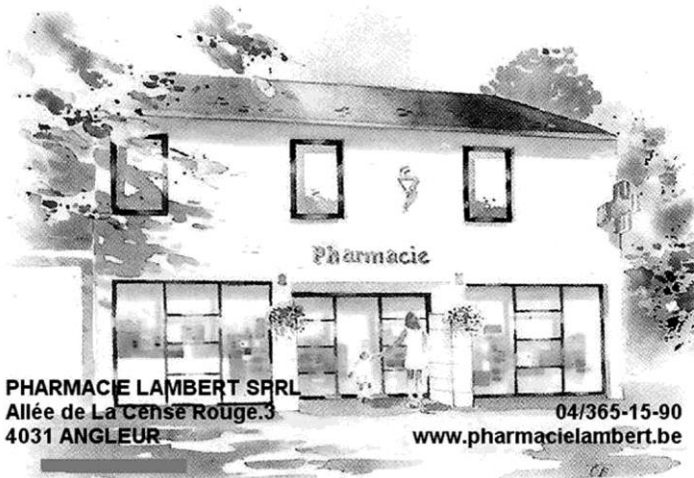
Rue du Sart-Tilman 354
4031 Angleur
Tél. : 04/361 45 00
Fax : 04/361 45 09.

Ouvert tous les jours de 10h00 à 17h00

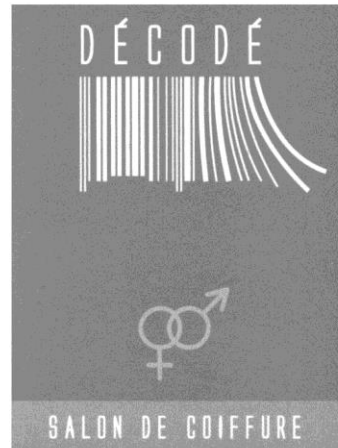
Samedi matin: sur rendez-vous
Libre Service Bancaire disponible 7j/7 de 6h00 à 24h00



Station TEXACO + Shop Louis DELHAIZE
Route du Condroz, 495, ANGLEUR (Sart-Tilman)
Tél. : 04-367 69 09



PHARMACIE LAMBERT SRL
Allée de La Cense Rouge, 3
4031 ANGLEUR **04/365-15-90**
www.pharmacielambert.be



HEURES D'OUVERTURE

mardi sur rendez-vous
→ 9h à 18h
mercredi, jeudi, samedi
→ 8h à 18h
vendredi
→ 8h à 19h

**CARMELINA
ET
CHRISTIANE**

353, rue du Sart Tilman
B-4031 Angleur
Fax 04 365 35 24

CRISLING Coiffure

Coupe homme 17€
Coupe brushing 36€
Etudiant(e) -20%
Avec ou sans rendez-vous.
Nocturne le jeudi jusque 20h.

SEBASTIAN®

Route du Condroz 492 SART-TILMAN | 04/343 63 01
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h, Samedi de 9h30 à 17h.

LE TEMPLE DU GOÛT

LIEGE
ANGLEUR
STANDARD
GOLF
BONCELLES
MARCHE

Route du Condroz 457
4031 Angleur
Tél. 04 239 28 85 - Fax 04 239 28 86


LE TEMPLE DU GOÛT

品 味 軒

RESTAURANT CHINOIS

GRATUIT

Sur présentation de cette annonce, nous analyserons gratuitement et sans aucun engagement vos factures téléphone fixe, G.S.M., Internet ADSL, Electricité, Gaz.

Avec  euphony vous pourrez profiter de conseils professionnels et de tarifs imbattables, par exemple,

Promo octobre + cadeau gratuit pour toute offre de prix :

FIXE : - gratuit après 17 h et 1.99€ pour 40h d'appels vers GSM mobistar

- téléphone illimité 24h/24h pour 15€ et 2.99€ pour 40h vers GSM mobistar

GSM : - petit consommateur : pour 4€/mois : 24 min et la garantie d'être toujours accessible sans soucis de recharge.

- consommateur moyen : pour 37€/mois : 90 min vers tous réseaux 24h/24h + 40h vers GSM mobistar 24h/24h + 40h vers téléphone fixe 24h/24h + 5000 SMS.

- très gros consommateur : pour 61€/mois : 7h30' vers tous réseaux 24h/24h + 40h vers gsm mobistar 24h/24h + 40h vers fixe 24h/24h + 5000 SMS ;


ADSL LIGHT : 19,99€ vitesse 6 Mbps téléchargement 10 gigas (familial)

ADSL NO LIMIT : 29,99€ vitesse 6 Mbps téléchargement illimité (chansons, films...)

ELECTRICITE et GAZ : les prix les plus bas de la région, devis gratuit sur demande.

Votre consultant régional  euphony vous conseillera :

HENRI HENRARD, rue des Bouleaux 7 4031 Angleur
0494/79 00 05

ESSAI GRATUIT 

GENERATION
Centre Sportif

FITNESS ABONNEMENT À PARTIR DE 20€ PAR MOIS

3€ LA 1/2 HEURE DE 10H À 14H30 **SQUASH**

COURS CO 10 SÉANCES POUR 70€
1 MOIS CC + FITNESS : 55€

1 SÉANCE GRATUITE SUR ABONNEMENT DE 10 SÉANCES **SOLARIUM**

POWER PLATE AVEC COACHING ET PROGRAMME PERSONNALISÉ

-10% SUR TOUS LES PLATS À EMPORTER **BRASSERIE**

GÉNÉRATION SPORT, RUE DE LA GENSE ROUGE, 100, 4102 SART-TILMAN
TÉL:04/365.65.62 MAIL:INFO@GENERATION.LI

www.generation.li

Painis Demaret
**Au refuge du
Boulangier**



Pains : céréales, synergie, prokorn, bucheron - Tartes : macaron, abricots, cerises, pommes.

Gaufres aux fruits- Sandwichs garnis non stop.

- Speculoos artisanal – Spécialité : gâteaux et pièces montées.

Rue du Sart Tilman 364 4031 Angleur Tél. : 043677055

Wandre : 042234814

Droixhe : 043421509